



Une initiative  
du **Conseil départemental**  
des **Vosges**



**Éducation**

**au Développement Durable**

**par**

**la Transition Écologique**

**2025-2028**

**VOSGES**  
**transition**  
**écologique**



**VOSGES.FR**

# Politique départementale d'Education au Développement Durable par la Transition Ecologique (EDDTE) 2025/2028

## Avant-propos

La politique d'EDDTE en cours de 2019 à 2024 a contribué au renforcement de l'accompagnement aux changements de comportements. Ce sont plus de 50 000 vosgiens qui ont bénéficié d'actions proposées dans ce cadre.

Le Département des Vosges a confirmé son positionnement pour accélérer la transition écologique. En 2022, le Plan Vosges Ambitions 2027, feuille de route du mandat, positionne la transition écologique comme un axe structurant transversal avec la jeunesse et les services publics de proximité. Ce plan prévoit, dans la politique environnement – développement durable, l'axe stratégique suivant : **développer la sensibilisation et l'accompagnement pour favoriser le passage à l'action.**

Enfin, en mars 2023, le Conseil départemental vote le plan Vosges Transition Ecologique pour accélérer la mise en œuvre de sa feuille de route.

L'éducation au développement durable reste une préoccupation majeure pour le Département. En effet, elle demeure un vecteur essentiel pour transmettre les valeurs et les outils nécessaires à la construction d'un modèle économique et sociétal résilient et respectueux de l'environnement.

Le renouvellement de la politique EDDTE est donc l'occasion de réaffirmer le positionnement du Département dans ce domaine.

## 1/ Les objectifs de la politique EDDTE

Que ce soit en matière de changements climatiques, de perte de biodiversité ou d'érosion des ressources naturelles, il s'avère encore nécessaire d'accélérer la transition écologique par un appui aux changements de comportements individuels et collectifs et de favoriser le passage à l'action, en mobilisant désormais les sciences sociales et comportementales aux côtés des experts environnementaux.

Le Département souhaite :

- favoriser l'appropriation des grands enjeux environnementaux,
- consolider les connaissances et développer les capacités d'action et de mobilisation des vosgiens,
- promouvoir une sobriété heureuse et amener à adopter des comportements éco-citoyens,
- contribuer au développement de savoir-faire et de compétences en la matière, notamment en s'appuyant sur le monde associatif.

Pour contribuer à la mise en œuvre de ces objectifs, la politique départementale d'Education au Développement Durable par la Transition Ecologique est déclinée en plusieurs dispositifs visant à mobiliser les habitants et les scolaires :

- Habitants : au travers de dispositifs portés par les associations (et structures apparentées)
  - ✓ appui à un programme annuel d'actions d'EDDTE au travers d'un partenariat pluriannuel,
  - ✓ appui aux projets d'EDDTE ponctuels,
  - ✓ appui à l'aménagement éco responsable de sites à vocation pédagogique supports d'actions

d'EDDTE.

- Scolaires : au travers d'un appui aux projets d'Education au Développement Durable des écoles et des collèges ;
- Habitants et scolaires : au travers d'un appui à la plateforme d'éducation à l'environnement et au développement durable Ter'O.

Les différents dispositifs sont présentés dans le présent document.

## **2/ Les principes de la politique EDDTE**

### Pour les actions mises en œuvre par les associations (et structures apparentées)

- Avoir une démarche éducative basée sur les étapes nécessaires pour arriver aux changements de comportements :
  - sensibiliser : rendre réceptif, créer une sensibilité, découvrir, comprendre,
  - favoriser les changements de pratiques,
  - consolider la capacité à agir.
- Favoriser la découverte ou redécouverte de son environnement proche, son cadre de vie et les actions qui vont au-devant des publics ;
- Privilégier les actions qui mettent en situation, qui font pratiquer, et les actions permettant les échanges de savoirs et la transmission entre pairs.

### Pour les moyens mis en œuvre par le Conseil départemental :

- Poursuivre le partenariat engagé entre le Conseil départemental et les structures ;
- Rechercher la cohérence et la complémentarité avec les actions des autres « grands » acteurs de l'EDDTE : Etat, Région, Parc naturel régional des Ballons des Vosges, Agence de l'eau Rhin-Meuse, EVODIA ;
- Inscrire cette politique sur le long terme pour permettre d'aboutir à de réels changements de comportements durables et en même temps avoir une politique réactive, pour prendre en compte des adaptations liées au contexte qui évolue très rapidement.

# DECLINAISON DE LA POLITIQUE D'EDDTE

## Partenariat pluriannuel associations

### Objectifs

- Accélérer la mise en œuvre de la transition écologique en s'appuyant sur le réseau associatif professionnel de l'EDDTE pour changer les comportements individuels et collectifs ;
- Favoriser la participation des vosgiens à des animations d'Education au Développement Durable par la Transition Ecologique ;
- Soutenir un programme pluriannuel d'animations cohérent et veiller à une couverture sur l'ensemble du département ;
- Permettre aux différentes associations qui proposent un programme d'action d'EDDTE sur le territoire de bénéficier d'un conventionnement triennal afin d'offrir une meilleure visibilité ;
- Bénéficier de la connaissance du territoire et de l'expertise des associations.

### Bénéficiaires de l'aide

Sont éligibles les associations ou les sociétés coopératives d'intérêt collectif répondant aux conditions suivantes :

- avoir un projet associatif formalisé avec un axe dédié à l'EDDTE,
- posséder une équipe professionnelle ayant au moins 1 personne salariée,
- avoir une activité régulière dans les Vosges,
- pratiquer systématiquement une démarche éducative dans le programme présenté.

### Publics cibles

- ✓ Priorité 1 : Grand public ayant une action sur le territoire des Vosges (habitants, touristes...),
- ✓ Priorité 2 : Elus.

Public non éligible : enseignants, scolaires.

Pour les groupes de personnes concernées par les politiques sociales du Conseil départemental : personnes âgées, en insertion sociale, porteuses d'un handicap, la mobilisation des financements du Département est à privilégier au travers des politiques de solidarité.

### Animations éligibles

Les animations visées sont celles où la structure est face au public. Les animations peuvent être ponctuelles (présence sur un événement, animation découverte nature, visite, ateliers...) ou plus régulières (groupes constitués...).

Une attention particulière sera portée sur les points suivants :

- les étapes de la démarche d'accompagnement au changement de comportement,
- l'implication active des participants dans les actions,
- l'animation par un expert (salarié),
- le nombre de personnes ciblées dans l'animation.

## **Priorités du Département**

L'ensemble des thématiques de la transition écologique sont concernées mais seront prioritaires les animations qui visent à promouvoir :

- la sobriété,
- l'adaptation au changement climatique,
- la consommation maîtrisée et la valorisation des ressources naturelles,
- l'entretien écologique de la nature,
- le lien entre l'environnement et la santé.

L'association a la possibilité de solliciter une aide dans le cadre des dispositifs suivants (développés dans le présent document) :

- aide aux projets d'EDDTE,
- aide à l'aménagement éco responsable de site pédagogique.

## **Modalités du partenariat**

L'accompagnement du Département se fera sous forme d'une convention triennale avec avenant annuel détaillant le programme d'actions de l'année.

Les associations lui apportent :

- leur perception des besoins sur le terrain,
- leur connaissance des acteurs et des initiatives locales,
- leurs compétences, idées et créativité.

Le Conseil départemental leur apporte :

- sa vision stratégique du territoire en matière de transition écologique,
- sa vision de l'EDDTE à l'échelle départementale,
- des moyens financiers et humains,
- une visibilité via des outils de communication départementaux.

## **Modalités financières**

- L'aide financière est calculée sur le mode d'un forfait à la demi-journée et à la journée selon les animations ;
- La conformité du projet aux critères d'éligibilité n'entraîne pas automatiquement l'attribution de la subvention. Selon la disponibilité des crédits, le Conseil départemental appliquera les critères de priorisation cités ci-dessus (public, thèmes) pour attribuer les subventions aux projets qui y répondent le mieux ;
- La décision d'attribution d'une aide relève de la commission permanente du Conseil départemental ;
- Les modalités de versement seront précisées dans la convention triennale.

# DECLINAISON DE LA POLITIQUE D'EDDTE

## Partenariat projets associations

### Objectifs

- Accélérer la mise en œuvre de la transition écologique en s'appuyant sur le réseau associatif pour changer les comportements individuels et collectifs ;
- Favoriser la participation des vosgiens à des animations/événements d'EDDTE ;
- Soutenir des projets plus ponctuels d'associations proposant une réelle démarche éducative pour renforcer l'offre départementale ;
- Faciliter le maillage territorial afin d'assurer une couverture plus uniforme des projets d'EDDTE ;
- Inciter à l'éco responsabilité\* des événements.

\*Le Conseil départemental collabore avec l'association Eco-manifestations Vosges qui a pour objectif de conseiller et accompagner les organisateurs de manifestations dans leur démarche environnementale et plus généralement dans leur politique de transition écologique sur le territoire Vosgien.

### Bénéficiaires de l'aide

Sont éligibles les associations répondant aux conditions suivantes :

- avoir un projet associatif formalisé avec un axe dédié à l'EDDTE,
- avoir une activité dans les Vosges,
- pratiquer une démarche éducative dans le projet présenté.

### Publics cibles

- ✓ Grand public ayant une action sur le territoire des Vosges (habitants, touristes...),
- ✓ Public non éligible : enseignants, scolaires.

### Projets éligibles

Les projets avec une démarche éducative identifiée :

- projet (mise en place d'initiatives sur un territoire autour des différentes thématiques de la transition écologique),
- animations (ateliers, visites, café citoyen, conférences, ...),
- événements liés à un axe d'EDDTE fort (festival, fête de la nature, colloque...).

Une attention particulière sera portée sur la prise en compte dans le projet des éléments de qualité suivants :

- les étapes de la démarche d'accompagnement au changement de comportement,
- l'implication active des participants dans les actions,
- l'animation par un expert (salarié ou bénévole),
- le nombre de personnes ciblées dans le projet.

### Dépenses éligibles

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- animations pédagogiques : salaire et défraiement des animateurs,
- acquisition de matériel lié aux animations pédagogiques,
- travaux d'impression, de communication.

## **Modalités financières**

- taux : 40% des dépenses éligibles TTC,
- 80% maximum d'aides publiques (le taux de la subvention pourra être revu à la baisse en fonction des autres financements),
- plafond de la subvention sur les dépenses éligibles : 3 000 €,
- plancher de la subvention sur les dépenses éligibles : 500 €.

# DECLINAISON DE LA POLITIQUE D'EDDTE

## Aide à l'aménagement éco responsable de site pédagogique

### Objectifs

- Faciliter l'attractivité de sites supports de l'Education au Développement Durable par la Transition Ecologique ;
- Soutenir l'amélioration du site pour faciliter l'accueil du public ;
- Inciter à la mise en place d'un aménagement éco-responsable durable.

### Bénéficiaires de l'aide

Sont éligibles les associations répondant aux conditions suivantes :

- avoir un site accessible au grand public à titre gracieux ou payant,
- proposer des animations pédagogiques de manière régulière,
- avoir un projet formalisé avec un axe dédié à l'EDDTE.

### Projets éligibles

L'équipement d'un site afin qu'il soit écoresponsable en terme de :

- énergies, eau,
- déchets,
- déplacements,
- communication,
- alimentation et boissons,
- gestion globale,
- sensibilisation.

Exemple : (installation de toilettes sèches, installation de panneaux de communication durables, mise en place de récupérateur d'eau...).

### Dépenses éligibles

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- acquisition des matériaux nécessaires à l'équipement du site,
- réalisation des travaux hors travaux réalisés en interne.

### Modalités du partenariat

L'accompagnement du Département se fera sous forme d'une aide financière au projet (arrêté de subvention). L'association peut se faire conseiller par l'association Eco Manifestation Vosges pour la nature des équipements. L'association s'engage à entretenir et à animer le site pendant 5 ans au minimum.

### Modalités financières

- taux : 50% des dépenses éligibles TTC,
- 80% maximum d'aides publiques,
- plafond de la subvention sur les dépenses éligibles : 5 000 €,
- plancher de la subvention sur les dépenses éligibles : 500 €.

# **DECLINAISON DE LA POLITIQUE D'EDDTE**

## **Appui aux projets d'Education au Développement Durable (EDD) des établissements scolaires**

Le Conseil départemental, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et la plateforme d'EEDD Ter'O, anime un appel à projet autour de l'Education au Développement Durable. Le Département apporte une aide financière au projet selon un règlement voté chaque année.

### **Objectifs**

- Encourager la mise en œuvre de projets concrets et innovants favorisant la transition écologique dans les écoles et les collèges vosgiens ;
- Favoriser l'appropriation des grands enjeux environnementaux et permettre aux élèves d'adopter des comportements écoresponsables ;
- Faciliter la collaboration entre les acteurs locaux de l'EDD et de l'enseignement.

### **Bénéficiaires**

- ✓ Ecoles maternelles, élémentaires, primaires publiques et privées du département des Vosges → l'aide financière est versée à l'association intervenant dans l'école ou l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale pilotant un projet à l'échelle intercommunale ;
- ✓ Collèges publics ou privés du département → l'aide financière est versée au collège.

### **Thèmes**

Les thèmes éligibles sont les suivants :

- sobriété,
- adaptation au changement climatique,
- ressources naturelles,
- biodiversité,
- alimentation et circuits courts,
- économie circulaire, gestion et prévention des déchets,
- mobilités,
- production d'énergies,
- santé environnement.

### **Modalités d'attribution**

- Le projet doit être saisi en ligne sur la plateforme ADAGE de l'Education Nationale avant la date de clôture de l'appel à projets scolaires ;
- Le projet doit obligatoirement inclure une intervention pédagogique réalisée par une structure partenaire du réseau Ter'O, agréée par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Vosges ;
- Les aides financières sont attribuées à des projets de qualité sur le plan pédagogique (validation par l'Education nationale) ;
- Le montant et le nombre d'aides financières possibles ainsi que les modalités de versement de l'aide sont précisés dans le règlement annuel qui est transmis lors du lancement de l'appel à projets.

# DECLINAISON DE LA POLITIQUE D'EDDTE

## Plateforme d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) Ter'O

Mise en place en 2001, cette plateforme est le réseau départemental des acteurs de l'EEDD dans les Vosges. Elle regroupe en 2024 une cinquantaine de membres institutionnels, pédagogues, associatifs ou financeurs. Le Conseil départemental est membre actif et animateur de Ter'O.

### Objectifs

- Rassembler et mobiliser les membres dans une dynamique d'échanges et de coopération ;
- favoriser une cohérence et une lisibilité de l'EEDD sur le département ;
- développer et promouvoir l'EEDD pour tous et à tous les âges de la vie ;
- valoriser les projets EEDD de ses membres ;
- construire une stratégie de soutien, d'accompagnement des pratiques éducatives, d'information, de sensibilisation et de formation ;
- mutualiser les moyens techniques, humains et financiers, dans le cadre de projets collectifs ;
- contribuer à la formation des membres ;
- inscrire et animer l'EEDD dans le débat social, politique et économique.

### Principes

La plateforme Ter'O est :

- Un espace de construction collective ;
- Un espace de mutualisation de compétences, de savoir-faire, d'outils, etc. ;
- Un espace d'échange d'informations ;
- Un espace de coopération dans une démarche de non concurrence ;
- Un espace de solidarité.

### Fonctionnement de la plateforme

- Le Groupe d'Animation et de Coordination (GAC)

Ce groupe est l'organe décisionnel de la plateforme. Il est composé des référents de chaque chantier, de représentants du Conseil départemental, ainsi que des membres volontaires issus de Ter'O. Il se réunit au moins 4 fois par an. Le GAC étudie les candidatures de nouveaux membres éventuels et fait émerger de nouveaux chantiers. Le GAC est chargé de la mise à jour du règlement intérieur et de la charte, qu'il soumet à la plénière stratégique.

- Les groupes thématiques ou « chantiers »

Les chantiers sont des commissions de travail, de réflexion et de co-construction autour d'un projet. La création d'un chantier se fait autour d'une thématique ou d'un projet précis et peut être ponctuelle (temps de réalisation d'un projet) ou plus durable. Tout membre de Ter'O peut en faire partie et se retirer quand il le désire.

En 2024, 6 chantiers sont en fonctionnement :

- scolaire,
- déchets,
- Comme A La Maison,

- éduquer dehors,
- santé et environnement,
- anti-gaspi.

- Les réunions collectives (plénières)

Les membres de la plateforme se réunissent plusieurs fois par an, en fonction de l'actualité. Deux types de réunion ont lieu : les Rencontres Ter'O (plénière technique) et la plénière stratégique.

- Les Rencontres Ter'O

Composée de tous les membres, représentés par leurs représentants désignés dans le bulletin d'inscription. 2 à 3 fois par an, cet espace de mise en commun des travaux des chantiers auditionne des candidats à l'intégration de Ter'O et statue sur le positionnement du réseau.

Elles permettent la découverte des structures des membres, d'outils pédagogiques, de retours d'expériences...

- La plénière stratégique

Elle est composée de tous les membres, représentés par leurs représentants officiels. Elle se réunit 1 à 2 fois par an. Peuvent être invités des partenaires non membres de la plateforme, en fonction de l'ordre du jour. Sur proposition du GAC, elle est informée des modifications de la charte et du règlement intérieur. Elle propose un espace de concertation qui définit la stratégie annuelle et le programme de travail de la plateforme. Elle valide le bilan annuel et donne mandat au GAC pour mettre en œuvre la stratégie et le programme annuel.

## **Rôle du Conseil départemental**

- Animation et communication autour du réseau

Le Département met à disposition 20 % d'un Equivalent Temps Plein pour l'animation et la communication du réseau, à savoir :

- transmission d'informations relatives à la vie de chaque structure membre,
- diffusion de sollicitations d'acteurs du territoire vosgien,
- développement et mise à jour d'outils de communication (page Internet, page Facebook, mailing, newsletter trimestrielle, flyer, kakemono...);
- organisation des temps de rencontres des membres (invitations, prises de contact avec intervenants, soutien logistique, rédaction et transmission de compte-rendus).

- Formations et temps de professionnalisation

Des actions de formations des membres sont régulièrement organisées et financées par le Conseil départemental, en fonction des grandes orientations fixées par le GAC.

L'objectif de ces actions est de permettre une montée en compétences des membres qui souhaitent élargir leur champ de connaissance initial, dans des domaines spécifiques (ex : les énergies renouvelables, les sciences participatives, le climat...) ou sur des outils pédagogiques nouveaux (ex : les Fresques...).

- Vision stratégique :

Le Département, par son soutien financier et logistique, s'attache à permettre à la plateforme d'évoluer dans son environnement local, départemental ou régional. Il veille donc à développer le réseau, en faisant le lien entre des nouveaux membres potentiels et le collectif, en répondant notamment aux sollicitations extérieures. Le Département représente également Ter'O dans sa vision stratégique globale, à long terme, sur le territoire.